

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
28 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14

OBJET :

Révision des Tarifs des concessions dans le cimetière communal

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis en séance publique dans la salle Jacques REGNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

JM DELAÎTRE, S. BOYER, M. KHIR, C. DROUET, A. DOUIN, C. BOURON, S. PINTO, JF. SORNEIN, A. DEZWARTE, P. BORNAND, M. COUTURIER, P. DARAGON B. GASCARD, C. THIROUIN

Monsieur S. BOYER a été désigné secrétaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2022 révisant les tarifs des concessions de terrains et du columbarium dans le cimetière communal ;
VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 3 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser ces tarifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DÉCIDE de fixer les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} mai 2023

DÉSIGNATION	NOUVEAU TARIF
Trentenaires	546
Cinquantenaires :	763
Renouvellement 10 ans	435

Le droit de dépôt dans le caveau provisoire est fixé à 2€ par jour au-delà d'un délai d'une semaine.

COLUMBARIUM

DÉSIGNATION	NOUVEAU TARIF
Trentenaires	546
Cinquantenaires	763
Renouvellement 10 ans	435

Le Maire
Jean-Marc DELAÎTRE

